



DÉCISION DU MAIRE
PROLONGATION DELAI - MISSION MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LES AMENAGEMENTS
SECURITAIRES RUE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du Maire n°2022-21 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements sécuritaires rue de la République à la société AGEIS pour une durée de 8 mois à compter de sa notification soit le 22 juillet 2022,

Considérant qu'il convient de prolonger le délai initial pour l'exécution des prestations ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : le délai d'exécution des prestations confiées à la société AGEIS pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements sécuritaires rue de la République est prolongé jusqu'au 01 octobre 2023 à compter du 23 juillet 2022.

Article 2 : Le reste de la décision du Maire n°2022-21 est inchangé.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 4 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 07 avril 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-09 DECISION MAIRE PROLONGATION DELAI MOE AMENAGEMENTS SECURITAIRES RUE REPUBLIQUES

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2023

Numéro de l'acte : 20230413-25 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230407-20230413-25-AR

Date de décision : 07/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)

En provenance de :

~~AGEIS
RUE DE LA CLAN D'UNAS
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE~~

3862 YB - PLOZF - 2017/06/27/02 - 08/22

Présenté / Avisé le : 19/14/2023

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



LA POSTE

Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

AR 1A 195 733 0839 0



Renvoyer à

Paul Delai HOE Angt rue Republique
Mairie Héric
Héric
2 rue Saint Jean
44810 HÉRIC



En provenance de :

~~WEO INFRAGM
44215 La Chapelle Sur Etoile R. VPA~~

S0695 510 100 207640702 - 0842



LA POSTE
Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
AR 1A 195 733 0840 6



FRAB

Renvoyer à

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

~~19/10/2023~~

Je soussigné(e) déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

- CNI / permis de conduire
- Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

~~Mairie Heric
17PC8
2' rue Saint Jean
44810 HERIC~~